

QUESTIONS AUX CANDIDATS À LA DÉPUTATION LILLE 2022

LES RÉPONSES DE LA LDH POUR LA SECTION 4 : MIGRATION ET DROIT D'ASILE

1 Êtes-vous pour l'accueil en France, dans le Nord, de tous les réfugiés fuyant les différents conflits en cours ? La France doit-elle accueillir les réfugiés climatiques ?

Souvent, au cours de l'Histoire, des Français ont dû s'exiler. Ils ont trouvé sur des terres souvent lointaines bienveillance et solidarité. Aujourd'hui, c'est en tenant compte de ses propres principes que la République française doit accueillir ceux qui frappent à sa porte, dans le respect de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux. Face au fiasco politique et aux conséquences tragiques de la réponse 100% sécuritaire mise en place par la France et les autres Etats européens, la LDH souhaiterait que le président de la République française change radicalement le cap de sa politique migratoire en s'engageant à respecter et faire appliquer au niveau européen et mondial, le droit de chacun à circuler librement sur la planète, tel que défendu par l'article 13 de la DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME.

<https://www.ldh-france.org/stop-aux-politiques-migratoires-meurtrieres-lapplication-lart-13/>

• Êtes-vous favorable à la construction de murs physiques (en dur, barbelés, autres) à la frontière de l'Europe des 27 ?

La LDH ne se prononce pas explicitement sur la construction de murs physiques aux frontières de l'Europe mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, elle défend le droit de chacun à circuler librement sur la planète, tel que défendu par l'article 13 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. La solution passe par le respect du droit international et notamment de la convention de Genève. Et plutôt que de bloquer les frontières, il faut permettre à celles et ceux qui le souhaitent de déposer une demande d'asile dans le pays de leur choix. Il faut les accueillir dans des conditions dignes des valeurs européennes. Sans verrouillage des frontières, les personnes exilées ne prendraient pas des routes aussi dangereuses et, si elles le font au risque de leur vie, c'est parce qu'elles n'ont pas d'autres choix.

<https://www.ldh-france.org/un-refus-daccueil-toujours-plus-mortel/>

• Approuvez-vous les mesures visant à durcir les conditions de vie des migrants installés dehors (interdiction des distributions de nourriture, destruction des biens, ...) ?

La LDH est absolument contre ces mesures. Le harcèlement policier et administratif, les démantèlements quotidiens, systématiques et violents de tous les campements sont inadmissibles. L'État doit en finir avec sa politique de déni : en cherchant à invisibiliser ou à faire fuir les personnes étrangères, il n'aboutit qu'à les mettre toujours plus en danger. Il doit cesser d'attenter à la dignité de ces femmes et ces hommes qui ont fui le danger dans leur pays et qui vivent désormais dans l'angoisse de perdre le peu qui leur reste.

<https://www.ldh-france.org/naufrages-dans-la-manche-de-lindecence-a-lhorreur/>

• Quelle position face au Royaume-Uni concernant les migrants voulant passer dans ce pays ?

La LDH souhaiterait que la France négocie d'arrache-pied avec la Grande-Bretagne des voies légales et sûres de passage. Au lieu de dépenser des millions supplémentaires dans la surveillance de la frontière (comme l'ont proposé les ministres de l'Intérieur réunis dimanche à Calais), il faut offrir à ces personnes la possibilité de se construire un avenir, et connaître la paix.

<https://www.ldh-france.org/1er-decembre-2021-tribune-collective-noyade-de-migrants-dans-la-manche-des-associations-appellent-les-autorites-francaises-a-changer-de-politique-publiee-sur-franceinfo/>

• Que pensez-vous de l'extension de la protection conventionnelle (Genève) aux femmes en cas de persécutions étatiques (Iran, Pakistan, Afghanistan...) ? Êtes-vous favorable au droit d'asile pour les victimes de persécutions coutumières admises ou tolérées par les États (excision, mariage forcé ou précoce...) ?

• Êtes-vous favorable au droit d'asile pour les Afghanes ou Afghans, même si le pays n'est plus en guerre, puisqu'il reste sous le joug des Talibans ?

<https://www.ldh-france.org/afghanistan-un-tournant-historique-est-a-loeuvre-la-france-sera-t-elle-a-la-hauteur/>

• Continuerez-vous à prendre en compte les cas d'admission exceptionnelle au séjour tels que prévus par la Circulaire Valls de 2012 ?

• Quelle est votre position sur la durée maximale de rétention qui a été portée à 90 jours suite à la loi du 10 septembre 2018 ?

Le recours massif à l'enfermement des personnes étrangères au seul motif de l'irrégularité de leur situation administrative est la cause d'innombrables drames que les associations de défense des droits humains tel que la LDH et, avec elles, de nombreux·ses avocat·e·s dénoncent depuis des années. Attentatoire à leurs droits fondamentaux et meurtrière, la criminalisation des personnes étrangères doit prendre fin.

<https://www.ldh-france.org/la-politique-denfermement-tue/>

• Comptez-vous interdire le placement des enfants mineurs en centre de rétention ?

Depuis début 2019, de nombreux mineurs isolés ont été maintenus en zone d'attente et d'autres enfants supplémentaires à souffrir de la rétention (pour la seule métropole). Ils s'ajoutent également des enfants qui ont été enfermés en rétention depuis 2010, du fait du statut migratoire de leurs parents, et qui resteront durablement traumatisés par cette expérience. Âgés pour la plupart de moins de 6 ans, confrontés à une situation angoissante où leurs parents ne sont pas en mesure de les protéger et de les sécuriser, ces enfants subissent des traumatismes psychiques de long terme.

<https://www.ldh-france.org/lettre-ouverte-aux-deputes-les-appelant-a-deposer-une-proposition-de-loi-pour-interdire-lenfermement-administratif-des-enfants/>

• Que pensez-vous de la mise en place des procédures dématérialisées instaurées par la préfecture du Nord ?

Saisi à la suite de contentieux portés par la LDH et des organisations partenaires, contre la dématérialisation des procédures applicables aux personnes étrangères, le Conseil d'État confirme l'illégalité des prises de rendez-vous en ligne imposées sans alternative et juge que le téléservice de demande de titre de séjour « ANEF » (Administration Numérique pour les Étrangers en France) est en l'état illégal: une solution de « substitution » doit être prévue par les autorités en cas d'impossibilité d'utiliser le téléservice. Mais il valide une alternative au rabais qui risque d'être insuffisante en pratique en l'absence de réels moyens pour accueillir et accompagner l'ensemble des demandes de titres de séjour.

<https://www.ldh-france.org/le-conseil-detat-sanctionne-la-dematerialisation-illegale-des-demandes-de-titre-de-sejour/>

• Êtes-vous favorable à la pratique des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes migrants ?

La LDH souhaite l'interdiction de la pratique de test d'âges osseux et autres examens uniquement physiologiques qui n'ont aucune pertinence pour déterminer leur âge légal. On sait en effet aujourd'hui que le développement physique des jeunes qui ont subi de forts retards de croissance dans leur enfance, notamment du fait de la malnutrition et des traumatismes, ne peut être comparé à celui des jeunes qui n'ont pas eu la même histoire. C'est la raison essentielle pour laquelle la communauté scientifique se refuse désormais à leur accorder toute crédibilité. Renonçons donc à cette pratique, comme l'ont déjà fait plusieurs pays voisins du nôtre : il y va de l'avenir de ces jeunes gens. Il y va aussi des valeurs qui, selon nous, doivent régir la société. La protection des mineurs – de tous les mineurs !- doit s'exercer pleinement.

<https://www.ldh-france.org/mineurs-etrangeurs-isoles-proscrire-les-tests-dage-osseux/>